



l'actu

PLANS CLIMAT : LE RÉSEAU EST MOBILISÉ !

Dans le sillage du Grenelle et des décisions régionales en matière de prévention du changement climatique, les collectivités et les territoires de Rhône-Alpes s'impliquent dans l'élaboration de Plans Climat Energie Territoriaux. Depuis 2008, le Réseau IERA s'est engagé dans un travail de fond : il s'organise pour répondre de manière structurée et efficace aux besoins que suscite cette nouvelle étape de la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques dans les politiques publiques.

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre des objectifs de lutte contre le changement climatique. A travers les compétences qu'elles exercent et les politiques qu'elles conduisent, elles disposent de capacités d'intervention importantes sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour l'adaptation au changement climatique. Ce rôle a largement été mis en avant par les négociations du Grenelle de l'environnement. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est l'outil de prospective et d'action grâce auquel les collectivités organisent leurs contributions à l'effort collectif de prise en charge des enjeux énergétiques et climatiques.

Concrètement, le PCET est un projet de territoire axé sur la réduction des émissions de GES, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique. Le PCET est élaboré à partir d'un diagnostic qui précise la situation du territoire au regard des enjeux climatiques. Il propose des mesures concrètes de lutte contre le changement climatique; ces mesures répondent aux objectifs d'un scénario prospectif d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le PCET s'inscrit dans la logique du développement durable. A ce titre, il s'appuie largement sur la mobilisation et la participation active des acteurs du territoire.

A ce jour, l'objectif de référence pour les plans climat-énergie territoriaux est la conformité aux objectifs du paquet climat-énergie adopté par les 27 Etats membres de l'UE le 12 décembre 2008. Cet ensemble de directives, se donne pour objectif de limiter ce réchauffement à 2 degrés Celsius d'ici 2100 en :

- augmentant de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020 ;
- réduisant de 20% les émissions de GES d'ici 2020, voire de 30% en cas d'accord international;
- atteignant une proportion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE d'ici 2020 (actuellement à 8,5%) ;
- atteignant une proportion de 10% de biocarburants dans la consommation totale des véhicules d'ici 2020.

Les PCET devraient en outre être compatibles avec l'objectif affiché par la France dans la loi POPE du 13 juillet 2005 à savoir la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

En Rhône-Alpes, les collectivités se saisissent progressivement de cette question. D'abord dans les grandes agglomérations, mais aussi dans les territoires ruraux. Le Conseil Régional a pris en compte ces enjeux en conditionnant son soutien aux territoires (CDDRA_ Contrats de

développement durable Rhône-Alpes) à la mise en œuvre d'une approche "climat-énergie". L'ADEME a proposé un cadre contractuel (le COEC) aux collectivités désireuses de s'engager dans l'élaboration de PCET. L'adoption de la loi Grenelle II va encore amplifier ce mouvement en soumettant les collectivités de plus de 50 000 habitants, les Conseils généraux et régionaux, les grandes entreprises à l'obligation d'adopter un Plan climat d'ici à la fin de l'année 2012.

Les associations du réseau IERA, se sont inscrites dans une logique de soutien à cette dynamique. Pour cela, elles s'appuient d'abord sur les relations de travail qu'elles ont développées avec les collectivités et avec les acteurs locaux. Les actions d'animation, de sensibilisation, d'information, d'accompagnement qu'elles mènent depuis plus de quinze ans trouvent naturellement leur place dans les dispositifs "plans climat". Dans le prolongement de ses activités habituelles, le réseau développe activement des réponses concrètes aux besoins des collectivités qui se lancent dans l'élaboration de leurs PCET. Il s'agit notamment :

- d'outils qui visent à faciliter une bonne appropriation des enjeux locaux, des modes d'intervention dont dispose la collectivité ;
- d'outils et de méthodes pour l'élaboration et la définition des plans d'action ;
- de cadres pour l'évaluation et le pilotage des plans d'actions.

Ainsi, depuis juillet 2009, le Conseil régional a confié au réseau IERA, un travail d'accompagnement des dix premiers territoires "CDDRA" qui mettent en œuvre des approches climat-énergie dans leurs contrats. A l'issue de cette expérimentation, les outils et les méthodes seront diffusés aux autres territoires de la région. De même, les collectivités engagées avec l'ADEME dans les COEC sollicitent fortement les associations du réseau dans l'élaboration de leurs stratégies de mobilisation et d'intervention. A ce jour, les associations du réseau IERA interviennent auprès d'une trentaine de collectivités qui élaborent ou conduisent des démarches de type PCET.

La pertinence du réseau dans cette dynamique tient à plusieurs aspects :

- Le réseau est ancré dans les territoires de Rhône-Alpes, il a appris à adapter ses interventions en fonction des contextes locaux et inscrit son intervention dans la durée.
- Le réseau est à même d'amplifier, de prolonger les politiques locales. D'une part en intégrant les objectifs poursuivis par ces politiques dans l'exercice des missions qui lui sont confiés par les partenaires régionaux et départementaux. D'autre part en intégrant ses moyens aux dispositifs locaux d'animation et d'appui aux initiatives exemplaires.
- Les pratiques d'échanges et de mutualisation existantes au sein du réseau lui permettent de capitaliser rapidement des outils et des méthodes qui font aujourd'hui du réseau IERA un interlocuteur pertinent pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques qui prennent en compte les enjeux énergétiques et climatiques.
- Le réseau dispose aujourd'hui, grâce à son organisation régionale, des capacités de dialogue nécessaires à une articulation de ses interventions avec celles des opérateurs privés et des services de l'état concernés, dans le strict respect de ses valeurs d'objectivité et de neutralité.

Il faut prendre sans tarder la mesure de ce que sont les enjeux climatiques et énergétiques auxquels les territoires doivent faire face. La mise en œuvre de réponses à la mesure des objectifs fixés par le législateur est l'exigence minimale à laquelle chacun doit s'astreindre pour rester en deçà des seuils au delà desquels "rien ne va plus". C'est pourtant déjà un véritable défi posé à nos sociétés.

Chacun doit prendre sa place dans l'effort collectif, IERA a peut-être trouvé la sienne.